



## CONTRIBUTION DE L'ACFCI CONCERNANT LE GROUPE DE TRAVAIL « ORIENTATION »

### Un préalable

#### - Positiver l'orientation :

L'orientation professionnelle conservera une connotation péjorative tant qu'elle sera réservée à des jeunes déjà en difficulté : « *Attention, tu vas être orienté* ».

L'objectif pourrait être de prévoir un dispositif d'orientation pour tous.

### 1. Garantir l'accès à une information de qualité

#### - Distinguer l'information sur les métiers de l'information sur les formations :

Il convient pour les métiers de sortir des formats habituels et des seuls lieux scolaires, et d'impliquer les organisations professionnelles et les entreprises, de manière simple, concrète et qualitative.

Il faut noter que la notion de métier elle-même est souvent « brouillée ». Quand on croit aujourd'hui parler métier, on parle plutôt de fonction ou d'organisation : « *Mon métier ? Je travaille à la Banque* ».

#### - Exiger des « garanties » en termes d'insertion professionnelle

Toutes les filières devraient être contraintes de fournir des informations fiables en termes d'insertion professionnelle à l'issue des formations.

C'est une exigence faite notamment aux formations dispensées par les CCI pour être inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles mis en place en 2002 (Loi de Modernisation Sociale). D'autres formations inscrites de droit au Répertoire ne sont pas soumises à cette obligation.

*Depuis 2 ans, les CCI ont lancé les Nuits de l'Orientation. 24 événements organisés sur tout le territoire en 2009 et qui ont accueillis près de 30 000 personnes (Les jeunes et leurs parents ; des collégiens, lycéens ou étudiants en 1<sup>ère</sup> année d'université).*

*Concept : la CCI proposent aux jeunes le soir (de 17 h à 23 h en fin de semaine, le vendredi ou le samedi) des tests de positionnement, des entretiens personnalisés avec des conseillers (partenariats avec l'éducation nationale) et des rencontres avec les professionnels, chefs d'entreprises élus de CCI ou de branches professionnelles pour des rencontres courtes type « speed dating ».*

### 2. Prolonger les actions menées par l'Education nationale

- Inscrire l'orientation dans la durée :

Il ne peut s'agir d'un « one shot » mais au contraire d'un réel parcours d'orientation mûri (au moins de la 3<sup>ème</sup> à la 1<sup>ère</sup> année d'université) permettant au jeune un « droit à l'erreur »

- Agir sur les prescripteurs :

De même, une politique d'orientation ne sera efficace et pérenne que si elle prend en compte les prescripteurs : enseignants, responsables d'établissements ou conseillers d'orientation. Les professionnels ont aussi une responsabilité à cet égard.

- Valoriser ce qui marche :

L'apprentissage (notamment dans sa version rénovée : esprit filière, formations à tous les niveaux) est encore insuffisamment valorisé dans le monde scolaire.

Et pourtant, à la sortie de leur formation et au bout de 4 ans d'activité, 90% des apprentis sont employés dans le métier choisi, ils sont confiants dans leur avenir et prêt à recommander l'apprentissage

*Dans le cadre de l'option DP3, les CCI ont développé plusieurs outils d'animation des classes de collège portant sur :*

- **L'alternance et l'apprentissage** : Présenter les atouts de l'alternance, débouchés, l'offre de formation disponible sur le territoire, les possibilités de filière ....
- **les fonctions et métiers de l'entreprise** : proposer aux collégiens une première approche des familles de métiers qui peuvent être exercés en entreprise : marketing, commerce, comptabilité, logistique ...
- **Connaitre l'économie de sa région** : donner aux jeunes des informations sur leur territoire et les perspectives offertes en termes d'emploi et de formation

### **3. Prévenir le décrochage scolaire**

Chaque année 90 000 étudiants sortent sans diplôme de l'enseignement supérieur, dont 30% dès la 1<sup>ère</sup> année\*. Les raisons de ces abandons sont multiples : mauvaise orientation, choix initial non satisfait, autonomie insuffisante pour s'adapter à l'environnement universitaire...

Ces étudiants « décrocheurs » qui ont souvent baissé les bras dès les premiers mois de l'année universitaire doivent patienter jusqu'à l'automne suivant pour envisager au mieux une réorientation, avec un risque évident de démotivation et sans nécessairement disposer d'informations pertinentes leur permettant de mieux réussir une seconde tentative.

Cependant, l'une des grandes difficultés est celle de leur identification. Il semblerait que personne ne cherche à les repérer.

*Les CCI, à la fois représentants du monde économique et impliquées en matière d'enseignement supérieur, ne peuvent rester indifférentes à cette situation de gâchis économique et humain et souhaitent lancer une expérimentation « **Echec à l'échec** » visant à offrir une alternative à ces jeunes décrocheurs.*

*Il s'agirait d'une action en 3 phases :*

***Repérer** : via des actions de communication*

***Orienter** : en présentant des alternatives et des filières différentes (notamment plus professionnalisantes)*

***Intégrer** : soit dans « SAS » aidant l'étudiant à identifier ses difficultés, soit dans une formation plus professionnelle offrant des débouchés (organisation d'une rentrée différée en cours d'année).*

#### **4. Articuler les niveaux d'intervention, national et régional**

Le gouvernement a fait état de son souhait de créer un service public de l'orientation. Si ce service peut relever d'une logique nationale pour la gestion de ces ressources, la formation de ces personnels ou ses stratégies de communication auprès des jeunes, il est essentiel que ces activités soit de niveau régional et repose sur une démarche partenariale

A titre d'illustration les CCI participent à des **démarches multi-partenariales** (SPE, Education Nationale, Fédérations Professionnelles...) visant à la création de centres de ressources et d'informations sur les métiers :

► **Les CCI de Haute Normandie** ont ainsi joué un rôle important dans la mise en place de la **Cité des Métiers de Haute Normandie**, dont elles sont aujourd'hui un membre actif (mise à disposition de personnel, réalisation d'étude ...).

► A l'échelon de son département, **la CCI de Seine et Marne** a initié avec ses partenaires locaux (rectorats notamment et branches professionnelles) **la création d'une Place des Métiers**, dont elle assure aujourd'hui la gestion.